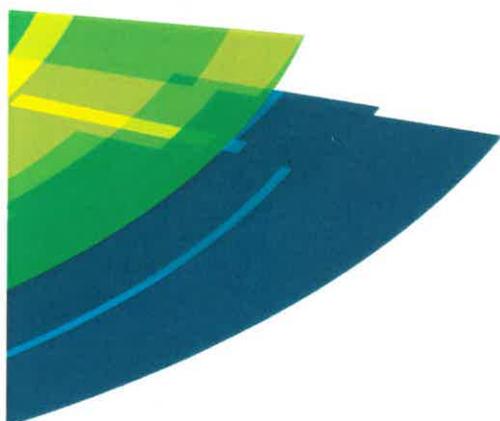




Création et Aménagement de la ZAC OUEST Saint-Gaudens / Villeneuve-de-Rivière

BILAN DE LA CONCERTATION

DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. PERIMETRE DE LA CONCERTATION	4
1.1. Le cadre législatif et réglementaire	4
1.2. Les communes concernées	4
2. MODALITES DE LA CONCERTATION	5
2.1. Délibération d'intention de création de la Zone d'Aménagement Concertée	5
2.2. Réunions publiques	8
3. DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC.	8
3.1. Les supports de présentation du projet	8
3.1.1. Exposition	8
3.1.2. Diaporama de présentation.....	8
3.2. Les outils d'accompagnement.....	10
3.2.1. Les médias, relais d'information.....	10
3.2.2. L'animation des sites des collectivités	12
3.2.3. La ville au service de l'information	13
3.3. Les moyens d'expression	14
3.4. Les réunions de concertation.....	14
3.4.1. Réunion publique du 4 novembre 2019 à Saint-Gaudens	14
3.4.2. Réunion publique du 2 décembre 2019 à Villeneuve-de-Rivière.....	15
4. CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE SUITES A DONNER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	15

FIGURES

Figure 1- Localisation du projet	5
Figure 2 : Délibération d'intention de création de la ZAC.....	7
Figure 3 : Exposition installée à la Communauté de Communes.....	8
Figure 4 : Extraits diaporama première réunion publique	9
Figure 5 : Extraits du diaporama diffusé à la réunion publique de Villeneuve-de-Rivière	10
Figure 6 : Extraits articles de presse	12
Figure 7 : Extrait site internet Communauté de Communes	12
Figure 8 : Extraits site internet communes	13
Figure 9 : Un des panneaux d'affichage digital	13
Figure 10 : Réunion publique de Saint-Gaudens	14
Figure 11 : Réunion publique de Villeneuve-de-Rivière.....	15

PREAMBULE

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges est aujourd'hui confrontée à un manque de terrains disponibles afin d'accueillir de nouvelles activités économiques, notamment pour satisfaire les demandes d'installations de type artisanal, industriel et logistique.

Un diagnostic du développement économique, réalisé en 2010 par les services du département de la Haute-Garonne, s'est conclu par la rédaction d'une stratégie de développement économique pour le territoire de l'intercommunalité destinée à améliorer l'accueil d'activités.

La Communauté de communes souhaite aujourd'hui mettre en place cette stratégie de développement à long terme. Pour cela, il est nécessaire de :

- bien positionner le territoire dans son environnement économique ;
- identifier les ressources et les potentiels de développement de la CC ;
- construire une stratégie qui réponde aux enjeux du territoire ;
- mettre en œuvre la stratégie.

Dans ce sens, elle souhaite créer une cohérence entre les différentes zones d'activités présentes à l'Ouest de Saint-Gaudens et répondre rapidement aux demandes de foncier, par le biais de la mise en place d'une Zone d'Activités labellisée « Occitane Zone Economique ».

En effet, la partie Ouest de la commune de Saint-Gaudens est aujourd'hui composée de différentes zones d'activités, à vocations artisanales, industrielles et logistique. L'objectif est donc de requalifier trois ZA existantes pour n'en faire plus qu'une d'envergure régionale. Cette orientation de création d'une stratégie économique autour du potentiel des zones d'activités existantes a été validée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées approuvé le 4 juillet 2019.

Le périmètre concerné par cette future « OZE » ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité recouvre les secteurs suivants :

- la zone Borde Basse (Commune de Saint-Gaudens) ;
- la zone de la Graouade (Commune de Saint-Gaudens) ;
- la zone Croix de Cassagne (Commune de Villeneuve-de-Rivière).

Des études de faisabilité commerciale, technique, financière et juridique ont été engagées en 2014.

Ces études ont abouti à des préconisations et la définition de plusieurs propositions de scénarii d'aménagement.

Un scénario préférentiel s'est dégagé, issu d'un travail collaboratif avec les collectivités locales, ainsi que les scénarios étudiés ont fait l'objet d'une concertation publique.

Ce document constitue le bilan de cette concertation.

1. PERIMETRE DE LA CONCERTATION

1.1. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) fait l'objet « d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Les objectifs et les modalités de la concertation sont précisées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public, à savoir la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges. Ces modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente (cf. article L103-3 et L303-4 du Code de l'urbanisme).

A l'issue de la concertation, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public en arrête le bilan.

Le présent document vise ainsi à tirer le bilan de la concertation mise en place dans le cadre de la ZAC Ouest Saint-Gaudens/Villeneuve de Rivière dont les modalités avaient été fixées lors de la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2017

1.2. LES COMMUNES CONCERNEES

Le secteur de projet s'inscrit de manière générale sur trois zones d'activités existantes, réparties sur les territoires des communes de Saint-Gaudens et de Villeneuve-de-Rivière :

- Borde Basse (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Graouade (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Croix de Cassagne (Commune de Villeneuve-de-Rivière).

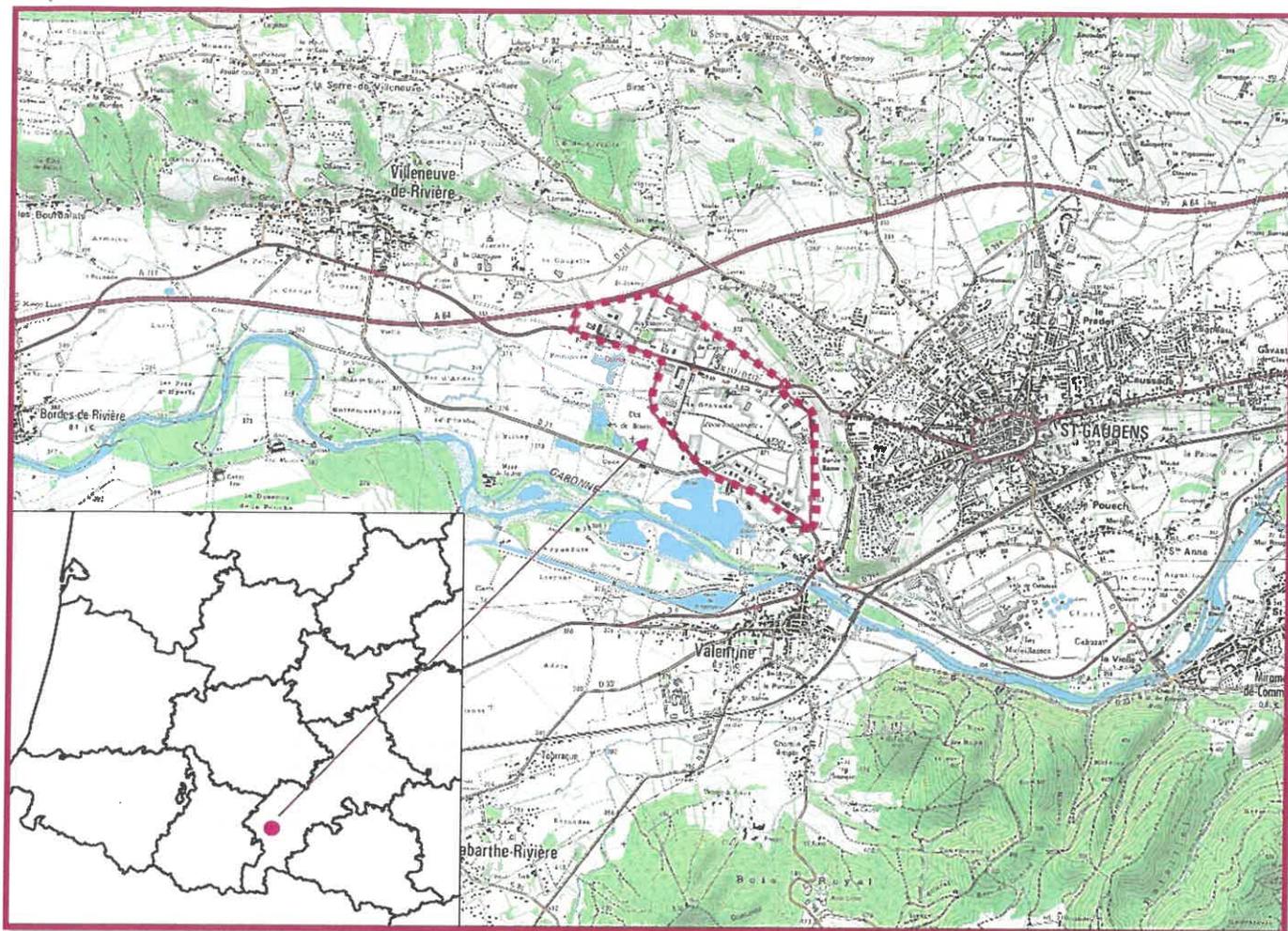


Figure 1- Localisation du projet

2. MODALITES DE LA CONCERTATION

2.1. DELIBERATION D'INTENTION DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges s'est réuni le 18 décembre 2017 et a validé ce jour l'intention de création de la ZAC Ouest sur les communes de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière.

Cette délibération a été affichée dans les locaux de la Communauté de Communes pendant 2 mois et est consultable sur son site internet depuis la date de prise de la délibération (https://www.coeurcoteaux-comminges.fr/fileadmin/medias/Publications/Comptes_rendus/Conseil_Communauteire/2017/09-CR_CC_18.12.2017.pdf).



Délibération
N°2017-393



**DELIBERATION D'INTENTION DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE ZA OUEST –
DEFINITION DES OBJECTIFS – PRESENTATION DU PERIMETRE D'ETUDES ET LANCEMENT DE LA
CONCERTATION PREALABLE**

Monsieur Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L11-10 et L 300-2
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en Mars 2017

Vu le périmètre d'études et de concertation annexé à la présente délibération

Considérant que la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges envisage de requalifier trois ZA existantes pour n'en faire plus qu'une d'envergure régionale qui serait basée sur la partie Ouest du territoire de la Commune de Saint-Gaudens.

Le périmètre concerné par cette future ZAC recouvre les ZA suivantes :

- Zone Borde Basse (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Zone de la Graouade (Commune de Saint-Gaudens) ;
- Zone Croix de Cassagne (Commune de Villeneuve-de-Rivière) ;

Considérant que la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) a été choisie à l'issue des études préalables.

Considérant qu'il convient de définir un périmètre d'intention de création de ZAC ainsi que les modalités de concertation qui permettront l'information et la participation des administrés :

Elles se traduiront notamment par :

- La mise à disposition, au service économie de la 5C et en mairie de Saint-Gaudens et Villeneuve de Rivière, d'un document présentant le projet
- Affichage de panneaux en Mairie (Les enjeux de la ZAC, le périmètre provisoire, ...)
- Insertion dans un journal d'audience départementale
- Insertion dans le bulletin intercommunal
- La mention du projet sur le site internet de la 5C à l'attention de la population
- L'organisation de réunions publiques.

Considérant que les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Définir un schéma d'aménagement à long terme du pôle Ouest,
- Requalifier des zones déjà existantes,
- Optimiser le foncier disponible à vocation artisanale et industrielle
- Proposer à court terme du foncier disponible.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Communautaire

Valide l'intention de création d'une ZAC sur les communes de Saint-Gaudens et Villeneuve de Rivière
Institue un sursis à statuer au titre de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme à l'intérieur du périmètre défini en annexe.

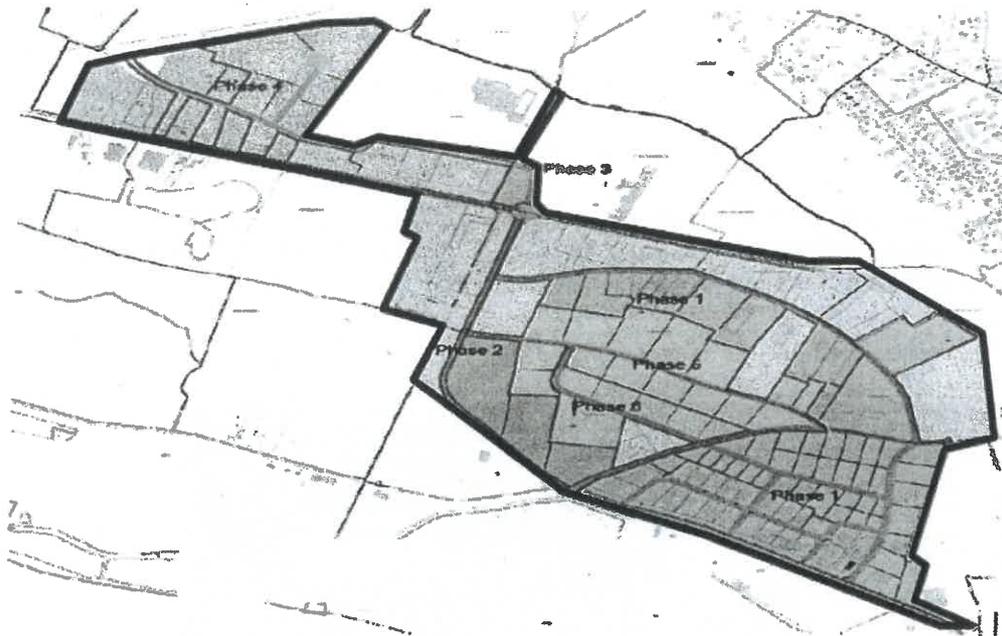
Approuve les objectifs tels que définis et le périmètre d'études préalable annexé.

Ouvre la concertation conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et en définit les modalités comme établir ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce ou document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Prend les mesures de publicités prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et celles visées à l'article R 111-47 du Code de l'Urbanisme.

Périmètre d'études



POUR : 113

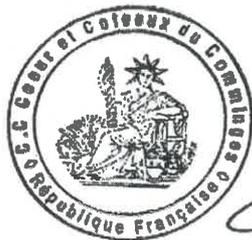
CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Fait et délibéré le 18 décembre 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président
Loïc LE ROUX de BRETAGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Roux", written over the printed name of the president.

Figure 2 : Délibération d'intention de création de la ZAC

2.2. REUNIONS PUBLIQUES

Des réunions publiques ont été organisées en fin de journée :

- le lundi 04 novembre à 18h30 à la salle municipale du Belvédère (Rue du Commandant Bru), à Saint-Gaudens.
- le lundi 02 décembre à 18h30 à la mairie de la commune de Villeneuve-de-Rivière.

3. DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

3.1. LES SUPPORTS DE PRESENTATION DU PROJET

3.1.1. Exposition

Plusieurs panneaux, format A0, présentant le contexte, les enjeux, les différents scénarios, ainsi que la temporalité du projet ont été exposés à divers endroits.

Un panneau a été exposé dans le hall des locaux de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, situé au *4 Rue de la République, 31800 Saint-Gaudens*.

Un panneau a été exposé dans chacune des mairies des communes liées au projet, à savoir la mairie de Saint-Gaudens, située au *1 Rue de Goumetx, 31800 Saint-Gaudens*, et la mairie de Villeneuve-de-Rivière, située au *4 Place de la Mairie, 31800 Villeneuve-de-Rivière*.

L'exposition a également été installée lors de la première réunion publique de concertation.

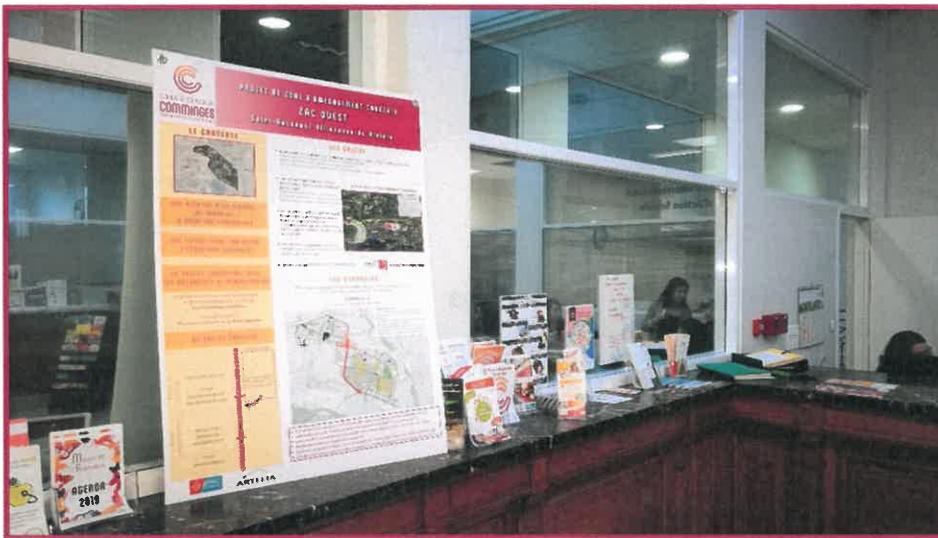


Figure 3 : Exposition installée à la Communauté de Communes

3.1.2. Diaporama de présentation

Les réunions publiques de concertation se sont voulues évolutives avec une progression de la réflexion et des éléments présentés entre la première et la seconde réunion.

Ainsi, la première présentation comprenait 21 diapositives et donne les principaux éléments de compréhension de :

- Le contexte et les enjeux du projet
- L'avancement des études et les scénarios étudiés

- Le scénario envisagé et ses principes généraux d'aménagement
- L'inscription du projet dans le temps et l'intégration de la concertation publique

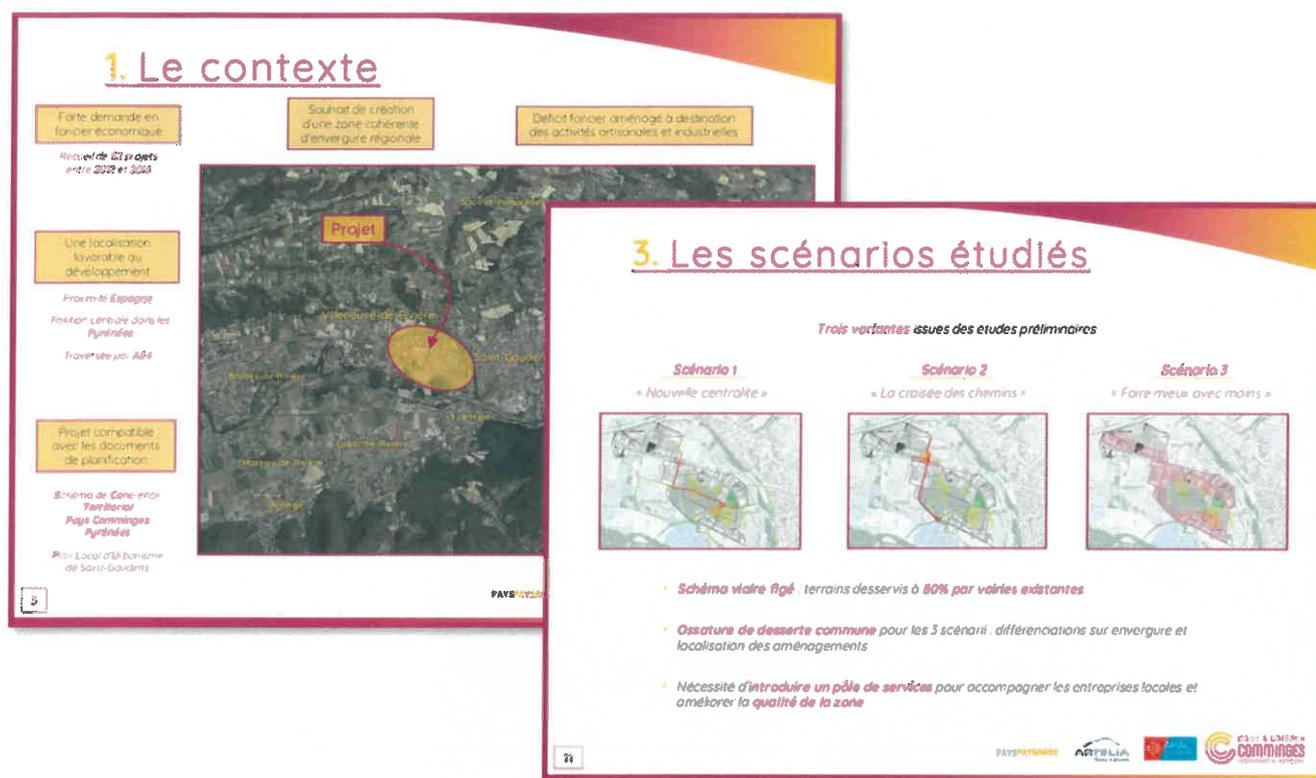


Figure 4 : Extraits diaporama première réunion publique

La seconde présentation comprenait 25 diapositives et donne les principaux éléments de compréhension de :

- Le rappel des éléments présentés lors de la première réunion publique
 - Le contexte et les enjeux du projet
 - Les scénarios étudiés et celui envisagé
- Le développement du projet
 - Ses principes
 - Son plan d'aménagement et ses profils de voiries
 - Son fonctionnement routier
 - La définition des futurs réseaux
 - Le découpage parcellaire ainsi que les typologies d'activités envisagées
- Le phasage de l'opération
- Une sensibilisation à l'études de potentialité sur les Energies Renouvelables
- L'inscription du projet dans le temps et l'intégration de la concertation publique

Suite aux deux réunions publiques, les présentations affichées ont été mises en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges pour consultation libre.

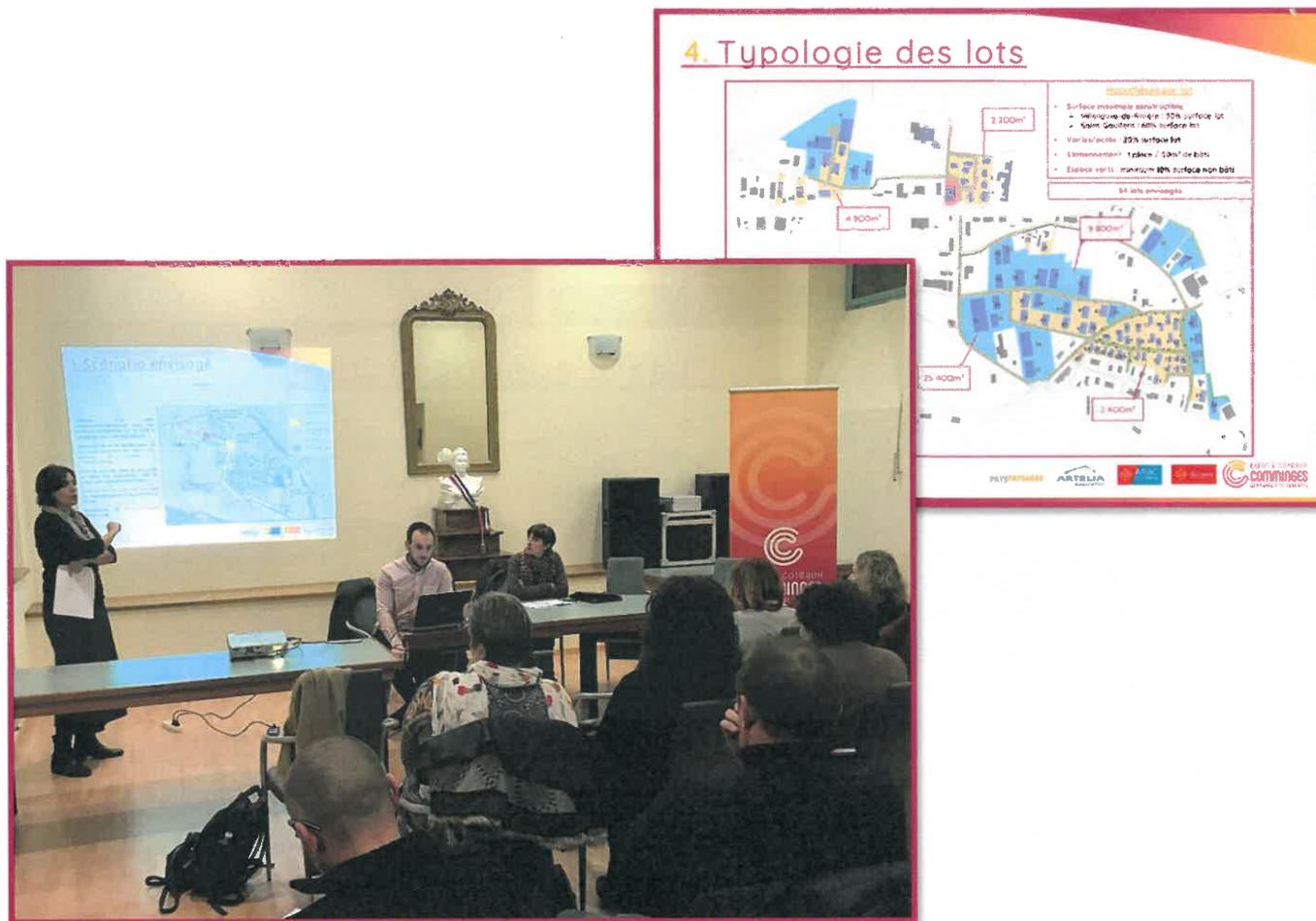


Figure 5 : Extraits du diaporama diffusé à la réunion publique de Villeneuve-de-Rivière

3.2. LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

3.2.1. Les médias, relais d'information

Plusieurs articles ont été publiés par la presse locale, ci-après quelques exemples :

- Le journal *LaPetiteRépublique* a publié sur son site internet plusieurs articles du projet. L'adresse internet fait référence à l'article mis en ligne le 8 novembre 2019, suite à la tenue de la première réunion publique :: <https://www.petiterepublique.com/2019/11/08/amenagement-de-la-zac-ouest-saint-gaudens-villeneuve-de-riviere/>
- « *Saint-Gaudens. Bordebasse conjuguera services, commerces et environnement* » (La Dépêche du Midi - 10/02/2016)
- « *Bordebasse, un grand pôle économique prend forme* » (La Gazette du Comminges – 27/01 au 02/02/2016)
- « *La Zac Ouest à « La croisée des chemins »* » (La Gazette du Comminges – 04/12 au 10/12/2019)

La Zac Ouest à « La croisée des chemins »

VILLENEUVE-DE-R. Le projet de réaménagement et de développement de la Zac Ouest avance. Un scénario de préférence ressort désormais des différentes études et une réunion de concertation était organisée le 2 décembre à la mairie de Villeneuve-de-Rivière.

L'aménagement de la dernière parcelle de la Zac des Landes est en cours et la communauté de communes se trouve face à un problème que résumait son vice-président Alain Fréchou, lundi 2 décembre lors d'une réunion de concertation à la mairie de Villeneuve-de-Rivière : « La Zac des Landes est pratiquement complète, il faut qu'on se dépêche de trouver des espaces pour accueillir les entreprises sur le Saint-Gaudinois. »

La solution passe par le développement de l'ouest de la ville et la réunion des zones de Bordebasse, La Graouade et Croix de Cassagne en une zone d'aménagement concerté unique. Un secteur stratégique de 115 hectares, dont 61 sont déjà aménagés, proche de l'autoroute et sur le chemin de l'Espagne, qui vise une enveloppe nouvelle grâce à l'accueil d'industries et une labellisation de la Région

Trois scénarios

Lancé il y a trois ans, le projet proposé à l'origine trois scénarios : une simple requalification des zones existantes, la création d'une « nouvelle centralité » détachée des aménagements existants, ou celui d'une zone appuyée sur le développement de l'existant autour de la Route du Circuit et du Parc des expositions. Ce dernier, intitulé « La croisée des chemins », est aujourd'hui favorisé et c'est lui qui était présenté à une ving-

taine de chefs d'entreprise du secteur. Un pôle de services constituerait un cœur de zone actuellement inexistant le long de la Route du Circuit, axe principal de desserte de l'ensemble. Un hôtel d'entreprises y sera créé pour proposer des services mutualisés aux nouveaux arrivants et faciliter leur installation. L'actuelle zone de Bordebasse, elle, serait divisée en petits lots destinés à accueillir des entreprises artisanales, tandis que La Graouade prendrait une vocation industrielle avec des lots plus importants. Signalétique, voies internes, aménagements paysagers et installations techniques assureront l'homogénéisation et l'identification de la Zac Ouest. Cinq ensembles seraient ainsi aménagés pour un total de 84 lots proposant des surfaces de 2200 m² à 25400 m².

Des questions qui fâchent

La première réunion de concertation le 4 novembre dernier à Saint-Gaudens a fait remonter une autre question, celle des exploitations des énergies renouvelables sur la future zone. Une étude complémentaire a donc été menée pour identifier les ressources disponibles. Elle conclut à la possibilité d'utiliser la géothermie, la biomasse ou le photovoltaïque, des pistes qui devront être intégrées dans les aménagements à venir, ne serait-ce que pour répondre aux exigences du Plan climat-énergie



Dominique Ricquebourg, chargé de mission économie à la SC, répond aux questions des chefs d'entreprise présents.

porté par le Pays de Comminges. Le temps des questions, lui, en a vu émerger deux qui risquent de susciter le débat. Première d'entre elles, le sort de l'aire de grand passage des gens du voyage, proche de la future zone. « Une nouvelle implantation paraît nécessaire pour le développement de cette zone, d'autant que ça va être une vitrine économique », soulignait la maire de Villeneuve-de-Rivière, Émilie Subra. La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage devrait être l'occasion de demander un déplacement de l'aire d'accueil. Mais qu'en voudra-t-elle ? En 2012, la création de l'aire avait suscité une véritable guerre entre Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière...

« Est-ce que la taxe foncière va baisser ? », demandait par ailleurs un chef d'entreprise, notant que la Haute-Garonne est l'un des départements les plus chers de France en la matière, et Saint-Gaudens l'un des secteurs du département où la taxe est la plus lourde. « À Lannemezan, je paierais sept fois moins cher, relevait le même entrepreneur. Il faut baisser la taxe foncière, sinon aucune entreprise ne va venir. » Une question qui imposera un difficile équilibre entre maintien des finances communales et attractivité de la Zac. Le projet entrera dans sa phase administrative au printemps 2020. La phase opérationnelle, elle, devrait commencer au premier semestre 2021.

J.-O.B



Les Bachi Bouzouks ont mis le feu à la Promenade.

Les Bachi grisent le bar de la Promenade

CONCERT

Rien de mieux pour animer une petite soirée entre amis à Pointis-Inard, le bar de la Promenade est coutumier du fait, dédicataire de ces ambiances qui ravissent les débutés de week-end. On s'y retrouve entre amis pour décompresser d'un semaine de labeur chargée. On se rencontre, on se la raconte et l'esprit grisé tourne vite à la dérision et à la rigolade. Vendredi soir, le rock'n'roll bien claqué des Bachi Bouzouks a fait tourner les têtes et les jupes des filles. Le quintet, le son de

gratte spécifique de Jeannot et la placidité stonnienne du batteur René ont régalié en faisant une belle place au nouveau bassiste de la bande, Olivier. Pensez, il y a vingt ans que les Bachi écumèrent les bars commingeois. C'est dire s'ils ont du métier. Et de l'efficacité. Tard, tard, après moult rappels, il a fallu se résigner. Le rock a encore fait recette et a emporté tout ce beau monde au bout de la nuit, vers ses rêves. Les Bachi seront à l'affiche de la prochaine bodega de Prévillé à Boulogne le 21 décembre, les fêtes y allumeront leurs premières chandelles.

Brice Rohaut



Mon beau sapin, roi des forêts !

Comme chaque année, l'association Les petits écoliers proposait une vente de sapins. La vente était ouverte à tout le monde et au vu du succès de l'opération et du dépit de ceux qui sont arrivés trop tard, il sera possible l'année prochaine de réserver son sapin ! Les enfants étaient venus aider leurs parents, Margot avec son bonnet de père Noël pour la déco, Léa en assistante-préparatrice du goûter, et Adélie en responsable animation avec ses « cascades ». Les bénéfices permettront à la coopérative de l'école de proposer des activités et sorties pour les enfants de l'école communale tout au long de l'année.

LANDORTHE

THÉ DANSANT

Dimanche 8 décembre à 15h à la salle polyvalente, animé par Tic Tac Murette. Entrée 8€ une boisson et gâteaux offerts. Rens : 06 61 89 50 27.

ESTANCARBON

TÉLÉTHON

La Croix Rouge tiendra un stand Téléthon samedi 7 décembre dans le hall du Leclerc avec plusieurs jeux et animations. Retrouvez également toutes les animations du Téléthon à Saint-Gaudens et dans les villages environnants en p.26.

LABARTHE-RIVIERE VALENTINE

2,73 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS

Suite à la journée de nettoyage du week-end dernier, les citoyens ont collecté 900 kg de pneus, 620 kg d'encrants et déchets d'équipements électroniques et électriques, 650kg de déchets divers (feraille, verre, emballages...), soit un total de 2 37 tonnes ! Bravo à tous les volontaires.

Pour nous joindre

Vos contacts sur Saint-Gaudens : Sabrina Rezki, Jacques-Olivier Badia et Antoine Vergnaud : 05 61 79 54 69, portable 06 35 24 06 00 ou par mail à redaction@lagazette.comminges.fr.



SAINT-MARCE

Chantal Millet candidate pour un deuxième mandat

MUNICIPALES « Une longue réflexion » a été nécessaire à la maire Chantal Millet avant de se décider à briguer un deuxième mandat à la tête de la commune. Une équipe largement renouvelée, des finances fragiles et un grand projet, la restauration de la halle médiévale, seront au cœur de ce nouvel engagement.

« Je repars après une longue réflexion, c'est quand même un engagement important », lance Chantal Millet lorsqu'on lui pose la question d'un nouveau mandat à la mairie de Saint-Marcel. Une réflexion engagée dès le mois de septembre, après un tour de table demandant aux conseillers municipaux de réfléchir à leur propre position, à l'issue duquel sept d'entre eux – sur onze – ont choisi de ne pas se représenter. « La fatigue, l'envie de s'occuper de ses proches, explique la maire. Il y en a aussi qui ne veulent pas repartir avec moi et je soupçonne qu'une autre liste se prépare, même si je ne vois pas de démarcation. » Leurs remplaçants sont presque tous trouvés, assure l'élue. « et ce seront forcément des gens nouveaux, avec un regard plus objectif sur la commune. » Quant à elle, c'est le désir de finir ce qu'elle a commencé qui l'a finalement poussée à se déclarer candidate.



La restauration de la halle, un dossier majeur pour Chantal Millet.

cap du village : des finances fragiles avec un budget de 250 000 à 300 000 € grevé par un lourd emprunt souscrit pour la construction de la salle polyvalente, une charge qui durera jusqu'en 2033. Sa « bête noire », qui ne l'empêche pas pour autant d'estimer que les engagements pris en 2014 ont été tenus : transfert de l'école en bas du village et agrandissement, rénovation des équipements sportifs, journal municipal... « On ne sait jamais

la restauration de la halle du XIV^e siècle, est enfin engagé au moins sur le papier (lire ci-dessous). » Ce sera avec l'équipe nouvelle qu'on pourra les réfléchir et les engager indique Chantal Millet. À partir du moment où le conseil municipal va être grandement renouvelé, je suis obligée de faire comme ça. Mais en tout cas, ce sera toujours pour maintenir le meilleur environnement pour les Saint-Marcelois, avec des Rens qui ont des



La halle telle qu'elle devrait se présenter après restauration.

La halle en 2020

C'est LE grand projet de Chantal Millet : la restauration de la halle, un édifice mentionné pour la première fois en 1353, caractérisé par ses seize piliers ronds en pierre. « Des pierres vraiment exceptionnelles, s'enthousiasme la maire, mais on ne sait pas d'où elles viennent... » La halle est hélas devenue invisible : d'abord murée, on lui a ensuite accolé l'ancienne école. « Le but est donc de démolir les murs et l'école pour remettre à la vue les seize piliers », explique Chantal Millet, une première phase qu'elle espère pouvoir lancer dès le début de l'année prochaine, à un chantier de 57 000 € qu'elle a réussi à faire subventionner à hauteur de 51 800 € grâce au soutien de l'état (21800 €), du Conseil départemental (13 300 €), de la Région (6700 €) et de la communauté de communes (10 000 €). Cette première phase devrait être suivie de deux autres dans les trois années qui viennent : la restauration du sol, lui aussi ancien et carrelé de grandes tomates de terre cuite, puis l'aménagement des espaces extérieurs. Coût total : 133 000 €, dont



Figure 6 : Extraits articles de presse

3.2.2. L'animation des sites des collectivités

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges a relayé l'information sur son site internet dans lequel les dates de réunions publiques étaient annoncées et une synthèse du projet y est présentée.

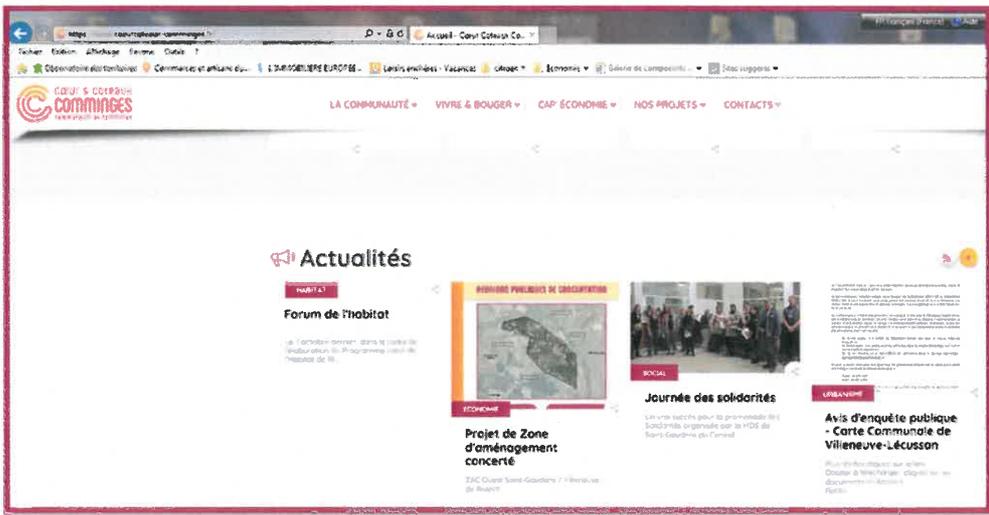
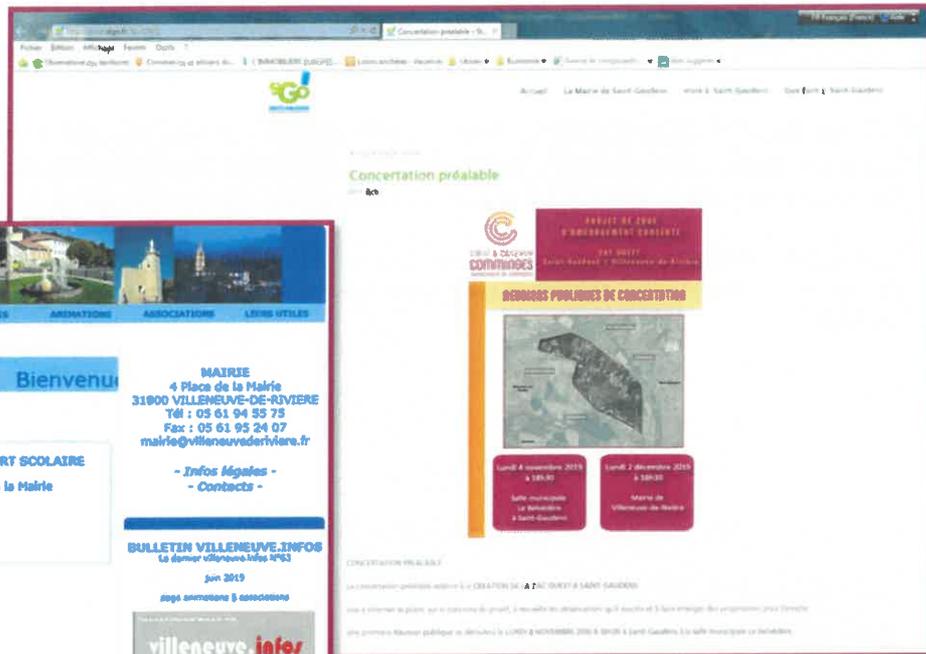


Figure 7 : Extrait site internet Communauté de Communes

Les villes de Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière ont également diffusé l'information sur leur site internet respectif

Figure 8 : Extraits site internet communes



3.2.3. La ville au service de l'information

Les panneaux d'affichage digitaux de la ville de Saint-Gaudens et de la Communauté de Communes ont été utilisés pour diffuser et informer la population de la tenue de deux réunions publiques de concertation.



Figure 9 : Un des panneaux d'affichage digital

3.3. LES MOYENS D'EXPRESSION

Lors des deux réunions publiques, après la présentation commentée par les équipes de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, le public présent était invité à prendre la parole. Les personnes souhaitant intervenir étaient donc invitées à se présenter et questionner les responsables du projet.

Au total, une vingtaine d'interventions, réparties sur les deux réunions, ont été recueillies. Les réponses apportées aux questions posées ont été formulées aussi bien par la Communauté de Communes que par le groupement d'études.

3.4. LES REUNIONS DE CONCERTATION

3.4.1. Réunion publique du 4 novembre 2019 à Saint-Gaudens



La première réunion publique organisée dans le cadre de la concertation a eu lieu le lundi 4 novembre 2019 à la salle du Belvédère de Saint-Gaudens.

7 personnes étaient présentes pour échanger avec le groupement en charge du projet, ARTELIA / Pays Paysages, ainsi qu'avec les représentants de la Communauté de Communes.

Figure 10 : Réunion publique de Saint-Gaudens

Après introduction sur l'objet de la réunion et les objectifs de la concertation par l' élu en charge du développement économique de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, le groupement d'études a présenté le projet, son contexte, ses enjeux, les différents scénarios étudiés, ainsi que l'analyse comparative qui a permis de dégager un scénario préférentiel.

Les principaux sujets abordés par le public ont concerné :

- La potentialité d'entreprises en termes de typologie et de nombre
- Les impacts sur les flux de circulation et la relation avec le cœur de ville de Saint-Gaudens
- L'intégration des Energies Renouvelables
- La gestion des eaux à la parcelle et le coût estimé associé

3.4.2. Réunion publique du 2 décembre 2019 à Villeneuve-de-Rivière

La seconde réunion publique organisée dans le cadre de la concertation a eu lieu le lundi 2 décembre 2019 à la mairie de Villeneuve-de-Rivière.

19 personnes étaient présentes pour échanger avec le groupement en charge du projet, ARTELIA / Pays Paysages, ainsi qu'avec les représentants de la Communauté de Communes, et en apprendre davantage sur le projet suite à la première réunion.



Figure 11 : Réunion publique de Villeneuve-de-Rivière

Le vice-président de la Communauté de Communes a introduit la réunion et rappelé brièvement les enjeux liés à l'aménagement de cette Zone d'Aménagement Concerté.

Le groupement d'études, ARTELIA / Pays Paysages, a poursuivi en rappelant les thèmes abordés lors de la première réunion publique. Il a ensuite été présenté le projet, tant sur ces principes, que son fonctionnement et sa réalisation. Une sensibilisation sur les Energies Renouvelables en lien avec l'étude menée sur le projet de ZAC a été apportée. Enfin, l'inscription du projet dans le temps, avec l'intégration de la concertation publique, a été présentée.

Les interventions du public ont principalement porté sur :

- La mise en place du réseau fibre optique et l'accompagnement des entreprises locales
- L'intérêt et les usages du pôle de services
- L'acquisition foncière privée et public
- Le périmètre d'intervention sur la commune de Villeneuve-de-Rivière
- L'aire de grand passage
- La liaison de la ZAC avec le cœur de ville de Saint-Gaudens, les mobilités
- L'éclairage du secteur
- L'imposition sur la commune de Saint-Gaudens
- La prise en compte de la papeterie de Saint-Gaudens dans les études d'Energies Renouvelables

4. CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE SUITES A DONNER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

La concertation conclut à une absence de remise en cause du scénario préférentiel et de son développement actuel.

En conséquence, la Maîtrise d'Ouvrage propose de poursuivre le projet sur la base du scénario préférentiel.

Les thématiques des circulations douces, de l'intégration paysagère, des Energies Renouvelables, qui ont fait l'objet d'observation feront l'objet d'une analyse approfondie et de propositions spécifiques dans le cadre des études préalables.

